

Communiqué de presse

17.1.2008

Avertissement de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de la société Ypsomed Holding AG

La SWX Swiss Exchange a décrété à l'encontre d'Ypsomed Holding AG un avertissement pour violation des dispositions du référentiel IFRS en relation avec ses comptes consolidés 2005/2006. Les lacunes détectées par la SWX Swiss Exchange portent sur une présentation inexacte des paiements anticipés en tant qu'immobilisations corporelles ainsi que sur la présentation de transactions en valeurs mobilières dans le tableau des flux de trésorerie. La société a déjà corrigé ces manquements dans ses comptes consolidés 2006/2007.

Dans ses comptes consolidés 2005/2006 Ypsomed Holding AG (Ypsomed), société cotée au segment principal de la SWX Swiss Exchange (SWX), a présenté les paiements pour les installations de production acquises sur mandat de ses clients en tant qu'immobilisations corporelles dans les actifs immobilisés au lieu de les comptabiliser en tant que paiements anticipés dans les actifs circulants. Etant donné que les installations de production acquises ne l'avaient été qu'à titre transitoire, celles-ci ne remplissaient pas les critères exigés par IFRS pour être comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles. En raison de cette irrégularité au bilan, les flux financiers y relatifs liés aux activités opérationnelles et d'investissement ont fait l'objet d'une présentation incorrecte dans le tableau des flux de trésorerie.

En outre, Ypsomed a saisi les achats et ventes de valeurs mobilières et de participations en tant qu'activités de financement. Selon les prescriptions IFRS, les transactions en valeurs mobilières correspondantes auraient dû être présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. En raison de cette présentation non conforme, les flux financiers y relatifs liés aux activités d'investissement et de financement ont fait l'objet d'une présentation incorrecte dans le tableau des flux de trésorerie.

La société a corrigé ces manquements et les a publiés dans son rapport de gestion 2006/2007 dans le cadre de ses comptes consolidés IFRS.

Compte tenu de tous les éléments, la SWX a décrété un avertissement à l'encontre d'Ypsomed.

Les rapports financiers périodiques établis conformément aux normes comptables et de révision applicables font partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la Loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour un complément d'information sur les prescriptions comptables, veuillez cliquer sur:
http://www.swx.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html

Le texte des sanctions précédemment édictées par la SWX en matière d'établissement des comptes est disponible à l'adresse Internet:

http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/media_releases/financial_reporting_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction.

www.swx.com